

2020- DAE-98 Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public relative à l'organisation de plusieurs manifestations pluridisciplinaires à dominante culturelle Place Saint-Sulpice (6e)

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer un avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'organisation de plusieurs manifestations pluridisciplinaires à dominante culturelle- Place Saint-Sulpice (Paris 6e) autorisant leur tenue du 21 septembre au 26 octobre 2020.

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du _____ 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et indépendantes, au nom de la 1ère commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'organisation de plusieurs manifestations pluridisciplinaires à dominante culturelle - Place Saint-Sulpice (Paris 6e) autorisant leur tenue du 21 septembre au 26 octobre 2020.